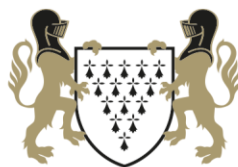


**SUBVENTION VITRINE ET ACCESSIBILITE
DES ENTREPRISES EN ZPPAUP ET SECTEUR
SAUVEGARDE SUR LA COMMUNE DE
GUERANDE**



Ville de
Guérande

www.ville-guerande.fr

PIECES A FOURNIR

L'entreprise :

- Extrait Kbis de moins de trois mois,

Le projet d'investissement :

- Plan de situation, plan cadastral et parcellaire,
- Plan de situation et plan de masse des travaux,
- Copie de l'autorisation d'urbanisme et/ou de la fiche conseil de l'Architecte des Bâtiments de France
- Devis détaillé HT et TTC pour tous les investissements,
- Autorisation écrite du (ou des) propriétaire (s) d'effectuer des travaux immobiliers, pour les entreprises locataires, ou copropriétaires, de leur local d'activité,
- Accord écrit des emprunts bancaires correspondant au projet d'investissement présenté.

AVERTISSEMENT

- La présente demande ne vaut en aucun cas accord de la subvention.
- La demande doit être formulée par le propriétaire du fonds de commerce.
- L'accord de subvention ne vaut pas autorisation d'urbanisme. Il est indispensable de réaliser en amont les démarches nécessaires auprès du service Urbanisme de la Ville (tél. 02 40 15 60 43).
- Toute demande incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le

Fait à

Après avoir pris connaissance des conditions d'octroi de l'aide sollicitée, je vous prie de trouver ci-joint un dossier de demande d'aide pour le projet de :

- Modernisation de ma vitrine, façade et/ ou enseigne
- mise en accessibilité de mon espace de vente

J'ai bien noté que ce dossier ne sera examiné que si tous les documents et renseignements demandés y sont joints et qu'un accusé de réception, comportant la date officielle d'enregistrement de la demande, me sera adressé par courrier.

J'atteste sur l'honneur que mon entreprise (précisez).....
n'a pas perçu plus de 200 000€ d'aides publiques (subvention, prêt, garantie, avances remboursables, allègements fiscaux et sociaux...) durant les trois derniers exercices fiscaux.

D'autre part, je certifie :

- que les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts, une fausse déclaration pouvant entraîner une non recevabilité de la demande,
- être en situation régulière au regard des obligations fiscales, sociales et environnementales,
- ne pas être en redressement judiciaire, sauf à disposer d'un plan de continuation,
- ne pas avoir un dossier en cours au Comité départemental d'examen des problèmes financiers des entreprises,
- n'avoir engagé aucune des dépenses mentionnées au dossier,
- que lors du démarrage des travaux, je respecterai les obligations de publicité,
- n'avoir obtenu ou sollicité, pour ce projet, aucune autre aide publique.

Le représentant légal de l'entreprise
(Nom, Prénom, signature et cachet de l'entreprise)

AIDES PUBLIQUES OBTENUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES FISCAUX

Indiquer – en milliers d’euros - l’ensemble des aides publiques obtenues au cours des trois derniers exercices fiscaux, ainsi que les demandes d’aides en cours de traitement.

✓ **AIDES OBTENUES :**

| Nom de l'aide et objet de programme | Organisme financeur | Nature de l'aide (*) | Montant de l'aide | Date d'octroi |
|-------------------------------------|---------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

✓ **DEMANDES D'AIDES EN COURS DE TRAITEMENT :**

| Nom de l'aide et objet de programme | Organisme financeur | Nature de l'aide (*) | Montant de l'aide attendue | Date du dépôt du dossier |
|-------------------------------------|---------------------|----------------------|----------------------------|--------------------------|
| | | | | |
| | | | | |

(*) subvention, avance remboursable, crédit d'impôt, bonification d'intérêt, exonération fiscale, sociale, etc....

VOTRE ENTREPRISE

Nom et prénom du demandeur :

Téléphone du point de vente :

Téléphone du demandeur (mobile):

Statut juridique :

Secteur d'activité :

Surface de vente (en m²) :

Statut d'occupation des locaux :

- Propriétaire
- Locataire
- Indivision
- Autre (précisez) :.....

✓ **Offre de l'entreprise**

Description détaillée (produits, prestations, marchés, démarche commerciale, organisation...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FINANCEMENT

Montant total des investissements prévus : € HT (A)

Montant total des investissements éligibles : € HT (B)

Décomposé comme suit :

| Poste d'investissements éligibles | Entreprises prestataires/fournisseurs | Montant HT |
|-----------------------------------|---------------------------------------|------------|
| | | € |
| | | € |
| | | € |
| | | € |
| | | € |
| | | € |
| TOTAL (B) | | € |

Plan de financement HT (total A = total C) :

- Autofinancement : €

- Emprunts bancaires : €

- Subvention Municipale « Vitrine et Accessibilité » : €

TOTAL (C) : €

Attention : les investissements financés en crédit-bail sont exclus des dépenses subventionnables

Durée et calendrier indicatif des travaux :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ANNEXE : DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES **APPLICABLES AUX ENTREPRISES**

Objectif : Aider les commerçants inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et installés sur la commune de Guérande en secteur sauvegardé ou ZPPAUP à améliorer le cadre d'achat par des travaux de rénovation des vitrines et l'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap. En effet, les entreprises implantées dans ces secteurs sont soumises à de fortes contraintes patrimoniales et architecturales qui peuvent entraîner un surcoût des travaux.

Travaux concernés : enseignes, vitrines, façades, éclairages, aménagements de mise en accessibilité.

Pour la réalisation de leur projet, les commerçants bénéficient du conseil de l'architecte-conseil de la Ville et du manager de centre-ville pour le montage du dossier.

1. Entreprises concernées

Il s'agit des commerces inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et installés en secteur sauvegardé ou ZPPAUP sur la commune de Guérande :

- * justifiant d'une année d'activité avec un compte de bilan et de résultats de douze mois,
- * en situation économique et financière saine, dotées de capitaux propres positifs selon le dernier exercice comptable clôturé de douze mois, et en situation régulière vis-à-vis de leurs obligations sociales et fiscales,
- * avec un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 1.000.000 € afférent au dernier exercice comptable clôturé de douze mois,
- * dont la surface de vente est inférieure à 400 m².

L'aide municipale sera accordée aux entreprises répondants aux critères d'éligibilité jusqu'à épuisement de l'enveloppe globale pour l'année, par ordre chronologique d'arrivée des dossiers.

2. Investissements concernés dans les entreprises

Pour être subventionnables, les investissements prévus de biens ou d'équipements doivent être neufs, structurants et stratégiques, et s'inscrire dans un projet de modernisation de la façade commerciale ou de mise en accessibilité de l'entreprise, qui devra faire l'objet d'un seul dossier pendant toute la durée de l'opération.

Sont éligibles les dépenses d'équipement suivantes :

- * Les travaux de rénovation relatifs à l'enseigne, vitrine, façade, éclairages,
- * les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de ces entreprises aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Un seul dossier pourra être déposé par commerce hors changement de destination pour une période de 5 ans.

3. Modalités de l'aide à la modernisation et à la mise en accessibilité des entreprises

Les aides seront attribuées avec les conditions suivantes par entreprise :

- * taux maximum de subvention municipale: 30 % du coût du projet.
- * Plafond de la subvention : 3 500€ par dossier.

4. Délais de réalisation des travaux et conditions de versement de l'aide

Les entreprises bénéficiaires disposent d'un délai d'un an à compter de la date de notification de l'aide, pour réaliser les travaux conformément au dossier unique de candidature et présenter les justificatifs nécessaires au paiement de la subvention correspondante. Sauf dérogation exceptionnelle accordée par les partenaires financiers, le non-respect de ce délai entraîne l'annulation de la décision d'attribution de l'aide.

Le versement de la subvention est subordonné à la fourniture à l'organisme relais des documents suivants :

- * Déclaration fin de travaux,
- * factures certifiées et acquittées correspondant aux travaux réalisés.

5. Pour mémoire, liste des principales aides mobilisables pour les PME commerciales, artisanales et de services :

Soutien aux actions collectives : pôles de compétitivité, appels à projets, DINAMIC Entreprises ... ; soutien à l'innovation : OSEO Innovation, Fonds Régional à l'Innovation (FRI), Prestation Technologique Réseau (PTR), Crédit d'Impôt pour la Recherche (CIR), Fonds de Recherche et de Technologie (FRT), Convention de Recherche pour les Techniciens Supérieurs (CORTECHS), projets de R&D ... ; aides à la performance environnementale : ADEME - Région ; aides à l'export : Analyse Internationale, Prim'Export, PAS International, CAP International, Crédit d'impôt export, Soutien Individualisé à la Démarche EXport (SIDEX) ... ; aides à la formation : Engagement De Développement de la Formation (EDDF) ... ; aides à l'immobilier d'entreprise ; aides aux artisans et commerçants : Opération de Restructuration de l'Artisanat, du Commerce et des Services (ORAC) ... ; aides aux entreprises industrielles du secteur agricole et forestier : FEOGA – FEADER, FEP, IFOP, Prime d'Orientation Agricole (POA), Aide régionale à l'industrie du bois (CAP Bois / ARDIBOIS), Aide Régionale à l'Investissement des Industries Agro-Alimentaires (ARIA) ... ; Contrat d'Appui à la Performance (CAP), Pré-CAP, Objectif Performance, Fonds Régional d'Aide au Conseil (FRAC), Prime Régionale à la Création d'Entreprise (PRCE), Prime Régionale à l'Emploi (PRE), Prime à l'Aménagement du Territoire (PAT), Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'une Entreprise (ACCRE), Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE) ... ; allègements fiscaux, exonérations de taxes professionnelles, réductions des droits de mutation, prêts à taux bonifié par une société de reconversion ; exonérations de charges sociales, amortissement exceptionnel, ...

6. Contact

Ville de Guérande

Direction Générale des Services

Pôle Commerce, Artisanat et Services

Hôtel de Ville - 7, place du Marché au Bois 44350 GUERANDE

Tel : 02.40.15.60.40 ou 06.32.66.17.75

Audrey.lefeuvre@ville-guerande.fr